



COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

☎ 02.43.20.1049

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu DE LA SÉANCE DU 25 Janvier 2018

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le vingt-cinq Janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M ROUX Philippe

Etaient présents :

COTTIN Martine	LAUNAY Ludovic
CHAUVEL Pascal	ROUX Philippe
CHAUVEAU Stéphane	PELLIER Céline
ORY Patrick	

Etaient représentés : HOOGHIEMSTRA Laëtitia

COTEL Aurélie

Etait absent excusé :

Est démissionnaire :

LECHAT Jean-Louis

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. Point sur les travaux effectués en 2017
2. Projet des travaux pour l'année 2018
3. Préparation du budget 2018
4. Compte-rendu des diverses réunions
5. Divers.

1. Point sur les travaux effectués en 2017

Madame le Maire présente la liste des travaux effectués en 2017 :

En investissement : -Au budget en dépense

Montant prévu : 145 250.72 € Montant ordonnancé : 93 362.19 € Montant reste à Réalisé : 23 000 €

- Au budget en recette

Montant prévu : 145 250.72 € Montant ordonnancé : 112 359.51 € Montant reste à Réalisé : 23 472 €
DETR 20 000 €

Subvention département : 3472 €

En fonctionnement : Au budget en dépense

Montant prévu : 390 873.48 € Montant ordonnancé : 168 418.99 €

Reste à réaliser

- Mise en service des deux candélabres au Landereau

- Chapron – pour 44 505 € : entretien voirie

Le Compte Administratif laisse apparaître un excédent de 18 997.32 € en investissement et un excédent de 125 706.50 € en fonctionnement.

Il reste donc à investir environ 100 000 € pour 2018.

2. Projet des travaux pour l'année 2018

Madame le Maire explique que pour l'année 2018, pour pouvoir mettre le budget en place il faut lister les travaux et les achats à prévoir.

En investissement :

- Travaux à faire : Toilette publiques - devis : 20 000€

- Accès à la Mairie et école – pour personne handicapée- devis : 5 479.30 €
- Cimetière accès allée centrale -devis : 2 978.57 €
- Hangar 15 000 € + 3 000 € de terrassement
- Travaux d'aménagement devant ateliers municipaux et finition voirie lotissement :81 000 e

En fonctionnement :

- Réparation de la toiture de l'église – du logement de l'école
- Réparation de voirie par la Société Chapron : Marché passé pour : 44 505 €

3. Préparation du budget 2018

Madame le maire propose à la commission de se réunir le Lundi 29 Janvier 2017 à 19h30. Un rendez-vous avec M. Chaigneau, trésorier est programmé le 01 Février 2018 à 09 h.

4. Compte-rendu des diverses réunions

Réunion du 18/12/2017 : 4CPS

1- Compétence « Environnement »

Tarifs 2018 du service gestion des déchets & du SPANC.
 REOM – vente de sacs supplémentaires -Droits d'entrée en déchèterie -Prestations autres
 Redevances pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif
 Collecte sélective : Signature avec les repreneurs dans le cadre du Contrat Barème F 2018-2022
 Convention avec la CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles pour la collecte des OM ;

2- Compétence « TIC »

Tarifs 2018 Cybercentres : adhésions -impressions -locations.
 Approbation de la Charte d'engagement

3- Administration Générale

Attribution de compensation définitives 2017 : Droit commun et dérogation
 Instauration d'une indemnité de mobilité
 Demande de subvention de fonctionnement 2017 de la Maison des Ados
 Attribution du marché mobilier pour le Pôle Petite Enfance à Conlie
 Reversement des salaires par les budgets annexes (Gestion des Déchets- SPANC-Petite Enfance- Sillé
 Plage- Production électricité) au budget général.
 Décisions modificatives au budget primitif 2017 : Budget Général et Budgets annexes.

4- Affaires et Questions diverses

Le compte rendu de la réunion sera adressé par mail aux élus et il est consultable en mairie sur simple demande.

Réunion du 15/01/2018 : 4CPS

1- GEMAPI

Adhésion au syndicat du Bassin de la Sarthe et aux syndicats GEMA
 Désignation de délégués au sein des syndicats : Syndicat du Bassin de la Sarthe, Syndicat intercommunal
 Vègre deux Fonds et Gée, Syndicat Bassin de la Longuève.
 Instauration de la taxe GEMAPI

2- Administration Général

Création d'un poste de « Responsable des ressources humaines /Assistant de Direction » au grade de
 rédacteur.
 Demande de remise gracieuse de loyers par la Sté JeanMy Polissage

Modification de la régie de recettes des cybercentres
Autorisations d'engagement de dépenses d'investissement

3- Affaires et questions diverses

Le compte rendu de la réunion sera adressé par mail aux élus et il est consultable en mairie sur simple demande

2018/01 Objet : Adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe est transformée en syndicat mixte ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018, et que ledit syndicat prend la dénomination de Syndicat du Bassin de la Sarthe,

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 janvier 2018, la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a donné son accord pour son adhésion au Syndicat mixte ouvert du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

1° /Études et appui des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

2°/ Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3)/Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'accepter la demande d'adhésion de la 4CPS au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe.

5. Divers

Proposition spectacle Repas des Anciens et de Noël

.1^{er} Dimanche soit le 2 Décembre 2018 : repas des Anciens

2^{ème} Dimanche soit le 9 Décembre 2018 : Noël des enfants

Accord pour le devis de VIRGIL GARREAU pour les deux spectacles pour un montant de 1 050 € TTC.

Convention pour la réalisation de prestations de service entre les Communes de Le Grez et de Sillé-le Guillaume

Une convention de prestations hivernales a été proposée par la mairie de Sillé-le Guillaume suite à divers échanges avec les élus de Le Grez ; pour le traitement de la voirie en cas de neige sur les quartiers « La Bussonnière, Haut Eclair et le bourg » pour un coût de 126,35 € par intervention.

Le conseil municipal demande, s'il ne serait pas possible de faire une convention pour le balayage deux fois par an les routes de la commune.

2018/02 Objet : Convention pour la réalisation de prestations de service entre les Communes de Le Grez et de Sillé le Guillaume

Après lecture de cette convention proposant cette prestation hivernale, puisqu'il n'y aura facturation que si intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de signer cette convention avec la Ville de Sillé le Guillaume

La séance s'est levée à 23h

La prochaine réunion est fixée au Jeudi 15 Février 2018

Le Maire,

Martine COTTIN